

COMMENTAIRES ET QUESTIONS

Consultation publique

Thème 2 : L'environnement, la transition écologique et la santé publique

COMMENTAIRES

Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

À l'heure actuelle, la Ville de Longueuil ne fait que réagir aux demandes de modifications du plan et des règlements, sans réflexion préalable, ce qui fait qu'elle manque de vision éclairée de l'aménagement de son territoire, parce qu'elle le développe à la pièce, et, ne lui permet pas un développement réfléchi, ni cohérent.

La plantation d'arbre

Actuellement, les projets de d'arbres, sur l'ensemble du territoire, laisse à désirer. Certains sont par le biais d'appels d'offres, et fonctionne encore avec la règle du plus bas soumissionnaire (cette façon de faire doit changer). Il est impossible de remarquer la mauvaise utilisation des tuteurs, qui altèrent la santé des arbres plantés (après 3 ans les tuteurs, et protections sont encore en place). Les bonnes pratiques en matière de plantation d'arbre, d'arbuste, plus particulièrement n'est pas du tout respecter, ni prise au sérieux. D'ailleurs, l'absence de suivi postplantation nuit grandement à leur santé et oblige leur abattage prématurément. J'ai des photos à l'appui.

Le couvert végétal

À Longueuil, quel est le règlement qui protège le couvert végétal lors de projet d'aménagement paysager? Force est de constater, qu'il est grandement sous-estimé! Je suis co-propriétaire d'une entreprise d'aménagement paysager, établie à Saint-Hubert et nous faisons affaires avec divers municipalité, pour les demandes de permis pour des travaux d'aménagement paysager à réaliser, qui varie d'une ville à l'autre. Par exemple à Westmount, considéré comme le Saint Graal de l'aménagement paysager, (dit par Jonathan Tabarah lors d'un conseil de ville), si cette municipalité peut protéger plus de 70 % de la superficie du parterre avant, de chaque propriété de sa municipalité, pourquoi Longueuil n'a jamais accepté de renforcer son règlement, si elle a le pouvoir de le faire?

L'occupation et l'entretien des bâtiments

Le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments permet à une municipalité de contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire. Par des normes et des mesures qu'elle peut mettre en vigueur, une municipalité peut contrôler les situations ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire, et forcer les propriétaires à entretenir leur propriété. D'ailleurs, le règlement de l'occupation et l'entretien des bâtiments est en lien direct avec le règlement de construction.

À l'heure actuelle, la Ville de Longueuil n'utilise pas son plein pouvoir pour éviter la démolition, les justifications données pour les démolitions démontrent un grand manque de volonté d'agir pour le bien commun. La Ville accorde trop facilement des permis de démolition, encore aujourd'hui, de maison qui ont été vendus à des promoteurs immobiliers qui placardent les fenêtres pour accélérer le processus de décomposition, ce qui permet de, soi-disant, démontrer suffisamment leur état de contamination avancée, mais, qui peut très bien être évité. Si la Ville de Longueuil a du mal à faire l'inspection, à l'heure actuelle, comment pourra-t-elle assurer la pérennité des bâtiments qui y sont construits sur son territoire, une fois le règlement changé? Non seulement qu'elle ne possède aucune connaissances en matière de design urbain, comment pourra-t-elle protéger l'environnement, s'engager dans une transition écologique et contribuer à notre santé si elle développe en considérant l'économie et sous-estime les conséquences de ses propres décisions.

Agrandissement de l'aéroport

Face à l'urgence climatique, la Ville de Longueuil refuse de reconnaître qu'elle avait pleinement le droit d'enclencher une étude de faisabilité avant d'accepter l'agrandissement de l'aéroport. La Ville de Longueuil accepte le développement de projet sans même détenir l'acceptabilité sociale, et, n'écoute certainement pas les recommandations des divers experts en environnement. Comment allez-vous pouvoir assurer la santé publique avec plus de 4 millions de passagers, qui vont atterrir à Saint-Hubert, surtout en changeant la nature de l'aéroport. Ce secteur est un des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, maintenant, ils vont survoler nos têtes. Ce projet ne correspond pas aux besoins actuels, et, n'aide en rien à améliorer notre santé malgré tout ce que Porter essaie













